

Montréal, le 12 juillet 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite
du Transporteur
Dossier de la Régie : R-4049-2018

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des correspondances de l'AHQ-ARQ et du Transporteur des 27 juin 2019 et 28 juin 2019 respectivement dans le dossier mentionné en titre.

Elle a également pris connaissance de la lettre de l'AHQ-ARQ du 10 juillet 2019 et conclut, au vu de celle-ci, que l'AHQ-ARQ retire sa contestation.

Par ailleurs, la Régie a également pris connaissance du calendrier de traitement du dossier proposé par le Transporteur et des commentaires de ce dernier à cet égard¹. Elle établit, comme suit, l'échéancier lié aux prochaines étapes de traitement du présent dossier :

- 6 septembre 2019, 12 h Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Transporteur;
- 30 septembre 2019, 12 h Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR;
- 3 octobre 2019, 12 h Date limite pour les contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, le cas échéant;
- 7 octobre 2019, 12 h Date limite pour les commentaires du Transporteur aux contestations des intervenants, le cas échéant;
- 15 novembre 2019, 12h Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants;

¹ Pièce [B-0034](#).

- 20 décembre 2019, 12h Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants;
- 31 janvier 2020, 12 h Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR;
- 10 au 13 mars 2020 Période réservée à l'audience.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd